

200 postes de médecins généralistes salariés

Certains médecins
hésitent à s'installer
en ville



- Ils ont peur des contraintes administratives, du risque économique et de ne pas parvenir à maîtriser leur charge de travail
- Ils privilégient l'exercice comme remplaçants ou comme salariés d'établissements de santé



Certains territoires
peinent à trouver des
médecins libéraux



L'Agence régionale de santé et
ses partenaires locaux évaluent
la situation de « carence »
de l'offre libérale



L'un des partenaires (un centre
de santé, une collectivité locale,
une association, une mutuelle...)
accepte de devenir employeur
d'un ou plusieurs médecins

**Les jeunes généralistes se voient proposer
des postes salariés dans ces territoires**

AVANTAGES POUR LES MÉDECINS

- Ils peuvent se consacrer à 100 % à leurs patients, sans tâches administratives
- Ils bénéficient de la protection sociale du statut de salarié
- Ils maîtrisent leur temps de travail et peuvent concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle

AVANTAGES POUR LA STRUCTURE QUI EMPLOIE

- La structure employeuse bénéficie d'une aide financière pour ses frais d'équipement
- Si le nombre de patients (et donc les recettes du centre) n'est pas suffisant pour couvrir le salaire du médecin, les pouvoirs publics prennent en charge la différence pendant 2 ans (période de montée en charge)
- La structure employeuse est accompagnée pour se pérenniser et se développer